



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Ville de Bruxelles**  
Département Urbanisme  
Section Autorisations  
**Madame MOSQUERA Vanessa**  
Boulevard Anspach, 6  
B - 1000 BRUXELLES

V/Réf. : **04/AFD/1846278** (corr. : )

N/Réf. : AA/MB/BXL22873\_697\_PU\_Brasseurs\_6\_10

Annexe : //

Bruxelles, le 04/10/2022

Objet : BRUXELLES. Rue des Brasseurs, 6-10

Demande de permis d'urbanisme portant sur la mise en peinture des menuiseries et des façades du rez-de-chaussée en gris, l'installation d'une caméra et le placement d'un soubassement en pierre bleue (mise en conformité)

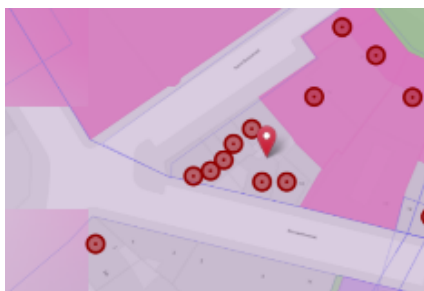
### Avis de la CRMS

Madame,

En réponse à votre courrier reçu le 15/09/2022, nous vous communiquons *les remarques* formulées par notre Assemblée en sa séance du 28/10/2022.

#### Étendue de la protection

*Le bien est compris dans la zone de protection des maisons de la Grand-Place et dans la zone Unesco 'Grand-Place'. Il est aussi repris à l'inventaire du patrimoine architectural.*



Situation Brugis

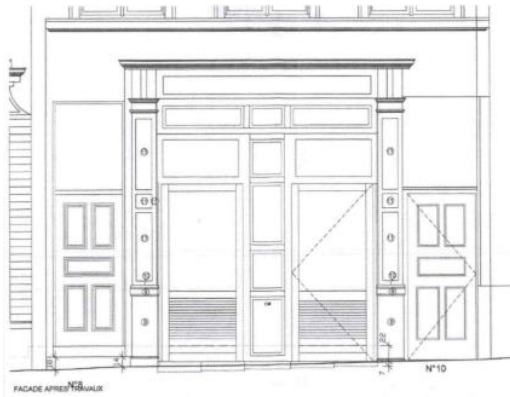


Photos des devantures. Photos CRMS. Septembre 2022

#### Analyse de la demande

La demande vise la régularisation de différentes interventions sur les devantures commerciales :

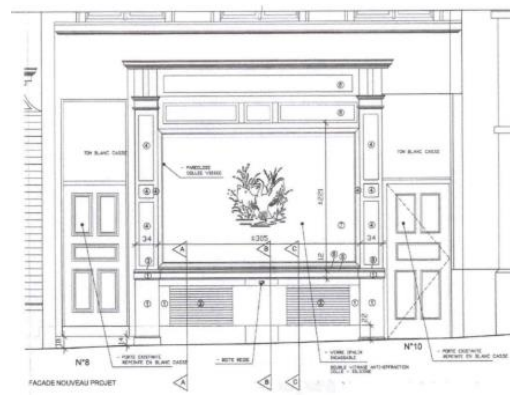
- Le placement d'un soubassement en pierre bleue ;
- La mise en peinture en couleur gris anthracite des menuiseries du rez-de-chaussée ;
- L'installation d'une caméra en saillie au rez-de-chaussée.



Elévation de la situation avant travaux



Photo de la façade en 2009. ©Google Street View



Elévation de la situation après travaux



Photo de la façade en 2022. Photos CRMS

## Avis

La CRMS souligne l'évolution très positive de la façade dont les étages, récemment peints en gris, ont retrouvé un ton blanc cassé, plus en adéquation avec leur typologie néoclassique. Pour poursuivre dans cette direction, la CRMS formule quelques remarques complémentaires .

- Mise en peinture grise :

La mise en peinture des menuiseries des devantures se justifie mais l'application d'une couleur uniforme sur toutes les menuiseries du rez-de-chaussée des deux bâtiments contribue à supprimer visuellement le parcellaire des deux maisons, tandis qu'il caractérise l'essentiel des constructions du réseau viarie médiéval du centre historique.

Le choix de teinte grise, dans la même couleur que les soubassements (partiellement en pierre bleue et en maçonnerie enduite peinte dans une imitation pierre bleue) pour l'entièreté des menuiseries des rez-de-chaussée, concourt par ailleurs à uniformiser des ouvrages 'pierreux' et en bois, qui mériteraient, au contraire, se distinguer.

*Photo de 1975. Les devantures sont distinctes l'une de l'autre. Mise en valeur des vitrines par distinction de couleur des menuiseries d'encadrement, de celle des soubassements. Source : KIK-IRPA. (réf. : T016647)*



- L'installation d'une caméra en façade à rue :

Le placement d'un tel dispositif n'est pas acceptable sur le plan patrimonial : même peint en blanc, il reste extrêmement visible et ne participe pas à la mise en valeur du bâti. Il risque aussi de faire « jurisprudence » dans le quartier, qui présente nombre de façades à valeur patrimoniale. Pour ces raisons, la CRMS s'oppose à l'installation. Par ailleurs la CRMS s'interroge sur la régularité d'un tel dispositif, manifestement privé, dans l'espace public.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

  
A. AUTENNE  
Secrétaire

  
C. FRISQUE  
Président

c.c. : [tjacobs@urban.brussels](mailto:tjacobs@urban.brussels) ; [hlelievre@urban.brussels](mailto:hlelievre@urban.brussels) ; [mkreutz@urban.brussels](mailto:mkreutz@urban.brussels) ; [florence.vangeem@brucity.be](mailto:florence.vangeem@brucity.be) ;  
[commissionconcertation.urbanisme@brucity.be](mailto:commissionconcertation.urbanisme@brucity.be) ; [opp.patrimoine@brucity.be](mailto:opp.patrimoine@brucity.be) ; [crms@urban.brussels](mailto:crms@urban.brussels) ;  
[urban\\_avis.advises@urban.brussels](mailto:urban_avis.advises@urban.brussels) ; [urb.accueil@brucity.be](mailto:urb.accueil@brucity.be) ; [urb.pu-sv@brucity.be](mailto:urb.pu-sv@brucity.be) ;